

SAVOIR ACCOMPAGNER L'ENTREPRENEURIAT INNOVANT EN AFRIQUE FRANCOPHONE

Module 4 : Stimuler et gérer l'innovation / Chapitre 3 : Protéger pour mieux commercialiser l'innovation

Samba le créateur de start-up numérique



Thomas SAINT-AUBIN

thomas@aboutinnovation.com

Contexte

Les faits

Samba vient nous voir à la fin de la formation car il souhaite mettre en œuvre son projet d'innovation. Il est salarié et souhaiterait éviter d'avoir à quitter son emploi pour le moment.

Il n'a pas de compétences informatiques particulières et ne dispose pas d'économies suffisantes pour lancer son projet. En revanche, il a largement formalisé son projet d'application et dispose déjà d'une équipe avec laquelle il envisage de s'inscrire à un hackathon pour créer un prototype.

Les questions

1. Samba a entendu parler de la propriété intellectuelle pour protéger l'innovation et vous demande quels sont ses principaux avantages.
2. Séduit par les avantages que vous lui présentez, il vous demande les inconvénients de la protection par la propriété intellectuelle.
3. Comment Samba peut-il intéresser son équipe et les faire participer à un prochain hackathon pour prototyper son projet sans avoir à créer de structure juridique ?
4. Samba vous demande comment il pourrait conserver cette société informelle quelque temps avant éventuellement de créer une société ?
5. Samba vous demande comment protéger son nom commercial et sa marque, que lui répondez-vous ?
6. Samba vous demande comment valoriser son innovation pour lever des fonds, que lui répondez-vous ?

Protéger votre innovation peut vous permettre de trouver des financements

Défis à résoudre

Découvrir la variété des actifs de la PI

Si le brevet est généralement connu par les innovateurs, il n'est pas toujours le meilleur outil pour protéger son innovation, notamment pour les innovations d'usage dans le numérique.

Mais il existe également d'autres outils et stratégies, souvent méconnus, pour protéger son innovation là où le brevet est souvent inadapté à certaines catégories d'innovation.

Comprendre que l'on peut répartir des droits de propriété intellectuelle sur une innovation plutôt que de se partager des actions sur une société commerciale et s'inspirer des modèles de l'économie informelle

A l'ère de l'immatériel, il est possible des modèles alternatifs à la création d'une société commerciale, dont les formalités et l'investissement initial décourage souvent les innovateurs. De plus en plus, les innovateurs utilisent des montages contractuels et des outils "Legal tech" pour donner un cadre juridique à leur collaboration et préfère se focaliser sur leur produit et leur business dans les premiers mois d'exploitation.

A l'ère de l'immatériel, les nouveaux modèles juridiques de l'économie collaborative pourraient venir des incubateurs d'Afrique, dont les mentors qui pourront puiser dans les modèles et dans les ressources de l'économie informelle pour réinventer le cadre.

Réponses

1. Les avantages de la protection par la propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle permet de protéger les innovateurs et de les récompenser en leur octroyant un monopole d'exploitation sur leurs innovations protégées.

Le principal avantage de la propriété intellectuelle est de donner un cadre juridique pour recenser et valoriser l'ensemble des actifs immatériels.

L'économie de l'immatériel sera la plus forte source de croissance des pays dans ce 21^e siècle. C'est par là que se créeront richesses et emplois. La propriété intellectuelle permet de récompenser les créateurs et les inventeurs et leur permet de créer des richesses sous un modèle méritocratique.

2. Les inconvénients de la propriété intellectuelle

Le droit de la propriété intellectuelle est au carrefour du droit et de la technique : il est donc complexe. Il existe plusieurs protections possibles, il faut pouvoir choisir l'outil le plus approprié pour son innovation, sans toujours pouvoir disposer des conseils d'un professionnel.

En phase de protection, il faut parfois pouvoir faire une recherche d'antériorité pour voir si l'on ne porte pas atteinte à des droits antérieurs.

EN phase d'exploitation, il faut pouvoir mettre en place une surveillance pour vérifier si personne ne réutilise votre innovation sans votre accord.

Il faut aussi parfois pouvoir payer des extensions et des annuités pour étendre le périmètre géographique de vos titres de propriété intellectuelle et les maintenir en vigueur : l'ensemble de ces dispositifs peuvent être très onéreux pour une petite entreprise.

3. L'intéressement et la répartition des droits de l'équipe ayant participé au prototypage

En pratique, une application comprend plusieurs actifs protégeables : une maquette, un logo, des développements. L'ensemble constitue un logiciel, lui-même protégeable par le droit d'auteur s'il est original, et même parfois par le brevet s'il est la composante d'une invention.

Attention ! Le Congo dans sa législation ne prévoit pas la protection des logiciels contrairement à la Cote d'Ivoire par exemple

Les développements informatiques qui portent la marque d'un apport intellectuel / de l'effort créateur de l'auteur sont protégés par le droit d'auteur. Le logiciel doit être suffisamment élaboré et abouti pour bénéficier d'une protection.

Si Samba souhaite intéresser son équipe, il peut leur proposer un % de droits sur le prototype qui sera réalisé pendant les 2 ou 3 jours du hackathon, sous réserve de la réalisation effective.

Par exemple, il peut proposer de garder 51% des droits et se comporter comme un chef de projet pendant le hackathon, de donner 30 % au développeur de l'application, 9% au webdesigner et 10 % à un spécialiste du webmarketing qui créera la landing-page (page web de présentation du projet) et rédigera la promesse de valeur à mettre en ligne.

4. Joint-venture contractuelle : un modèle de société informelle pour exploiter son innovation

Il existe une multitude de stratégies de protection et de valorisation. La stratégie PI est une déclinaison de votre stratégie d'entreprise. On peut par exemple privilégier la collaboration avec des laboratoires publics de recherche et créer une spin-off ou au contraire s'associer avec la direction R&D d'un grand groupe qui pourra par exemple co-financer une thèse qui aboutira à un dépôt de brevet

5. Protéger son nom commercial et sa marque

Samba doit faire une demande d'enregistrement du nom commercial auprès de l'OAPI. Il faut lui expliquer que ce n'est pas parce qu'il dépose le nom commercial que ce nom sera aussi automatiquement protégé en tant que marque. Il s'agit d'une idée fausse assez répandue.

Samba devra réaliser dans l'idéal une recherche d'antériorité (par exemple depuis le service de dépôt de marque www.aboutinnovation.com ou auprès d'un avocat spécialisé dans son pays). Il peut aussi procéder directement à la demande d'enregistrement de la marque auprès de l'OAPI via le formulaire dédié et en payant les différentes taxes. Dans ce cas, il risque une opposition à sa demande pour atteinte aux droits antérieurs par des tiers.

6. Valoriser son innovation pour lever des fonds

Samba doit d'abord veiller à consolider ses actifs immatériels : il doit réaliser différentes étapes pour protéger et valoriser son innovation, présentées dans la formation, pour augmenter la valeur de ses actifs.

Ensuite il pourra demander à être mis en relation avec un spécialiste de l'évaluation des actifs immatériels (par exemple depuis www.aboutinnovation.com) pour valoriser son innovation. Par exemple, si ses actifs immatériels sont valorisés à 100

millions de francs CFA, il pourra demander 30 millions francs CFA en apports en numéraire dans le cadre de la levée de fonds en contrepartie de 30% des actions de sa société (ou des droits d'exploitation sur ses actifs s'ils ne souhaitent pas créer de société).



Rendez-vous sur www.africinnov.com

Contact : hello@africinnov.com ou +33 (0)1 48 02 79 43